



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Pollution et nuisances

Question écrite n° 10311

Texte de la question

M. Pierre Favre s'étonne, compte tenu de l'évolution technologique des moyens de suivi des navires, de la succession de pollutions cotières que subit notre pays depuis quelques semaines. Il demande à M. le ministre de l'environnement les mesures qu'il compte prendre afin de faire accélérer la proposition technique de suivi de conteneurs tombés à la mer ainsi que des bateaux transporteurs de matières dangereuses, au moyen du système Argos, développé par la société CLS, filiale du CNES, qui a déposé un dossier à ce sujet à la Commission des communautés européennes, DG VII.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité être informé sur les mesures que compte prendre le ministre de l'environnement pour assurer un meilleur transport des conteneurs et des matières dangereuses par bateau. Les pollutions cotières que subit notre pays depuis plusieurs mois sont dues à la conjonction de plusieurs phénomènes, notamment des conditions climatiques très dures auxquelles les navires ont été exposés, mais aussi, sans doute, à l'insuffisance des règles concernant les conditions de chargement. Le suivi des conteneurs par des balises, évoqué dans la question, paraît séduisant a priori pour éviter de telles pollutions. Toutefois sa mise en place pose des problèmes pratiques très importants, notamment pour le suivi d'un très grand nombre de conteneurs et la gestion spécifique de ceux qui seraient réservés aux matières dangereuses. Le problème principal reste cependant l'exploitation du repérage apporté par ces balises et les immenses difficultés qui peuvent apparaître lors de la récupération de conteneurs perdus dans les tempêtes. Le Gouvernement préfère s'orienter vers des mesures qui portent sur la signalisation et le suivi des bateaux dans les zones dangereuses ainsi que sur les normes d'arrimage. Des propositions viennent d'être faites par la France en vue du conseil environnement-transport du 24 mars 1993 dont le ministre de l'environnement avait demandé une réunion extraordinaire.

Données clés

Auteur : [M. Favre Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10311

Rubrique : Transports maritimes

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 325

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1277